

N°CC2010.1/08

OBJET : **Voirie** – Constitution d'un groupement de commande entre Plaine Centrale et la Commune d'Alfortville relatif au projet d'aménagement de la rue de Toulon, de la place de l'Europe et du marché de la rue de Rome à Alfortville. Décision de création d'un groupement de commandes. Adoption de la convention constitutive.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-1 et suivants ;

VU le Code des Marchés Publics (décret n°2006-975 du 1^{er} août 2006 modifié) et notamment son article 8 ;

CONSIDERANT le projet d'aménagement de la rue de Toulon et de la place de l'Europe/marché de la rue de Rome à Alfortville, porté par Plaine Centrale ;

CONSIDERANT les travaux d'assainissement devant être réalisés par la ville d'Alfortville dans ce même périmètre ;

CONSIDERANT l'imbrication des travaux à réaliser par les deux maîtres d'ouvrage et la nécessité de les coordonner ;

CONSIDERANT la volonté de Plaine Centrale et de la Ville d'Alfortville d'optimiser les coûts inhérents à cette opération ;

CONSIDERANT l'opportunité de recourir au groupement de commandes pour les marchés de services, de prestations intellectuelles et de travaux qui concerneraient le projet d'aménagement de la rue de Toulon et de la place de l'Europe/marché de la rue de Rome à Alfortville ;

CONSIDERANT que la création d'un groupement de commandes permet de répondre à cet effort de rationalisation ;

CONSIDERANT que l'opportunité de recourir au groupement sera apprécié au cas par cas, en fonction de l'intérêt économique et/ou technique, qu'un tel groupement peut présenter pour ses membres ;

CONSIDERANT que le groupement de commandes sera chargé de procéder, dans le respect des règles prévues par le code des marchés publics, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou plusieurs cocontractants, à la signature et à la notification des marchés ;

CONSIDERANT que Plaine Centrale assurera la mission de coordonnateur du groupement et que la commission d'appel d'offres compétente dans le cadre de la passation de ces marchés sera celle de Plaine Centrale ;

CONSIDERANT qu'il convient de définir les modalités de fonctionnement de ce groupement dans le cadre d'une convention constitutive ;

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

ARTICLE 1 : DECIDE la création d'un groupement de commandes entre la Communauté d'agglomération et la commune d'Alfortville relatif au projet d'aménagement de la rue de Toulon, de la place de l'Europe et du marché de la rue de Rome à Alfortville.

ARTICLE 2 : ADOPTE la convention constitutive, ci-annexée, de création d'un groupement de commandes constitué de la Communauté d'agglomération et de la commune d'Alfortville.

ARTICLE 3 : AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention constitutive.

FAIT A CRETEIL LE DIX FEVRIER DEUX MILLE DIX

Le Président,

Signé

Laurent CATHALA